



Le Tableau de Bord des quartiers Rhône-Alpes : richesse et complexité

Le Tableau de Bord des quartiers Rhône-Alpes fait partie du panel d'outils à disposition des acteurs pour des démarches de diagnostic, de pilotage ou d'évaluation des projets. Bruno Cotte, chef du bureau politique de la ville et habitat au Conseil régional Rhône-Alpes et Jean Georges Texier, responsable de la politique de la ville au SGAR analysent cet outil, ses apports, ses limites, et les perspectives envisagées pour l'améliorer.

Le tableau de bord des quartiers Rhône-Alpes procède, dans sa forme actuelle, d'une première démarche initiée par l'État dans le contrat de plan précédent. L'observation statistique portait alors sur les 64 zones urbaines sensibles de la région. Suite à cette première expérience, et compte tenu des résultats positifs confirmés lors d'une étude de satisfaction auprès des acteurs locaux, le Conseil régional et l'État ont souhaité reconduire le dispositif sur la durée du contrat de plan actuel, en l'élargissant aux 202 quartiers prioritaires définis dans les 21 contrats de ville de la région. Cette mission a été confiée à l'Insee et au réseau des trois Agences d'urbanisme de Rhône-Alpes, en partenariat avec la DRE, les CAF, l'ANPE, et les rectorats.

DOUBLE ÉCHELLE, DOUBLE OBJECTIF

Le Tableau de Bord des quartiers répond à un double objectif : **disposer d'une photographie des quartiers sensibles permettant une observation à l'échelle régionale, et fournir des données statistiques aux acteurs locaux** pour conduire, notamment, les évaluations locales. Pluralité des échelles, diversité des objectifs ; la richesse de l'outil est aussi un élément de sa complexité.

Sa vocation régionale permet d'analyser l'évolution sociodémographique des quartiers prioritaires, selon un nombre limité d'indicateurs relatifs à la population, au logement, à la précarité et à l'éducation ; de réaliser un portrait annuel des quartiers, et de rédiger des synthèses régionales, mesurant les évolutions des écarts aux étapes clés du contrat de plan. À cette échelle, des échanges sont organisés entre les acteurs locaux sur l'analyse statistique, permettant une capitalisation de l'observation. Pour la Région, le Tableau de Bord représente aussi un outil opérationnel très précis pour objectiver la répartition des crédits régionaux, inscrits au programme du contrat de plan 2000-2006, sur les vingt et un sites en contrat de ville. Au niveau local, cette démarche permet de mettre à disposition des acteurs une base de données annuelles d'indicateurs, accompagnée d'un mode d'emploi méthodologique. Des synthèses locales comparatives sont réalisées, et une interface avec les fournisseurs de données et les observatoires locaux est organisée.

Cette observation ne constitue pas une démarche d'évaluation des politiques régionales mises en œuvre par l'État et la Région et ni un outil d'évaluation de l'impact des politiques locales de développement social urbain. Elle vient cependant nourrir et enrichir ces démarches.

DES LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Le Tableau de Bord des quartiers se heurte à plusieurs limites méthodologiques. Le champ de l'observation apparaît d'abord trop étroit par rapport aux enjeux et aux questionnements actuels en matière de politique de la ville. Les phénomènes d'insécurité ne font, par exemple, l'objet d'aucun traitement. L'organisation de la collecte des données au niveau régional est, parfois, compliquée et lourde à gérer. Les données diffusées peuvent s'avérer obsolètes au moment de leur parution : ainsi les chiffres du chômage livrés en 2003 dataient de la reprise économique de 2001. Le retard de livraison d'un fournisseur peut parfois repousser de plusieurs mois la production du cédérom, ce qui, mécaniquement, retarde la production des observatoires territorialisés.

Les conditions de confidentialité, de traitement, et d'utilisation des données, ne permettent pas de développer une observation sur des quartiers de petite taille (entre 500 et 1000 habitants), ce qui, à l'échelle d'une ville moyenne, peut représenter un handicap certain. Par ailleurs, il est apparu que certains destinataires du Tableau de Bord éprouaient de réelles difficultés d'appropriation et d'utilisation des données, les empêchant d'exploiter tout le potentiel de cet outil.

Ces limites techniques et politiques, liées à l'ambition du projet et à la volonté de constituer un outil commun à une grande diversité de partenaires, ont pu conduire certains à s'interroger sur sa pertinence et sur son utilité.

C'est pourquoi l'État et le Conseil régional ont souhaité que soient développés, en 2004, des échanges entre ceux qui « fabriquent » le Tableau de Bord, et les acteurs de terrain. L'objectif est d'établir un bilan d'utilisation, de mieux cerner les attentes, et d'améliorer les livraisons prochaines. L'outil est reconnu, il apporte des données dont l'utilité n'est plus à démontrer, tant au niveau régional qu'au niveau local. **Il s'agit aujourd'hui de le perfectionner.** Cette démarche de réflexion et d'échanges avec les acteurs doit permettre de définir, ensemble, les évolutions souhaitables. ■

Bruno COTTE et
Jean Georges TEXIER